

Newsletter des mois d'avril mai juin 2018

Chers membres,

Nous allons cette année changer de locaux et déménager à l'avenue Henri-Golay 21 au rez-de-chaussée, entrée derrière le bâtiment. L'association sera donc fermée dès le 1^{er} juillet 2018 et réouvrira le 17 septembre 2018. Les membres recevront à cet effet une lettre.

Vous êtes de plus en plus nombreux à faire appel à nous et nous aurons besoin de personnes bénévoles à partir de la rentrée pour nous aider.

Si vous avez du temps n'hésitez pas à nous envoyer un mail pour proposer votre aide. Nous allons également conserver le troc vêtements d'enfants et jouets et vous pourrez nous amener du matériel dès le 17 septembre. Merci également de nous envoyer un mail avant.

Nous ne répondrons plus à vos mails, téléphones durant cette période.

En effet, nos locaux de 55 mètres carrés étaient devenus beaucoup trop petits pour organiser des activités et recevoir nos 220 familles et leurs enfants durant l'année.

Juridique

Accès facilité des enfants de donneurs de sperme aux données sur leur ascendance

Communiqués, Le Conseil fédéral, 02.03.2018

Les personnes nées d'un don de sperme auront un accès facilité aux données sur leur ascendance. Elles ne devront notamment plus se rendre personnellement à l'Office fédéral de l'état civil (OFEC). Le 2 mars 2018, le Conseil fédéral a envoyé en consultation une révision partielle de l'ordonnance sur la procréation médicalement assistée prévoyant ces changements.

La loi fédérale sur la procréation médicalement assistée et l'ordonnance qui s'y rapporte sont entrées en vigueur le 1er janvier 2001. Elles règlent le droit qu'ont les enfants de donneurs de sperme d'accéder aux informations sur leur ascendance et aux résultats des examens médicaux des donneurs. Le médecin traitant est tenu de consigner les données relatives aux donneurs et de les transmettre à l'OFEC, qui les conserve pendant 80 ans.

L'enfant âgé de 18 ans révolus peut, sur demande écrite, obtenir de l'OFEC des indications sur les données relatives au donneur et sur son aspect physique. Pour avoir accès à des informations supplémentaires ou s'il est encore mineur, l'enfant doit justifier d'un intérêt légitime. C'est le cas par exemple si la consultation des résultats des examens médicaux du donneur est nécessaire pour permettre des clarifications concernant l'état de santé de la personne concernée. Aujourd'hui, l'OFEC remet ces données en main propre.

La révision partielle de l'ordonnance prévoit que les informations pourront à l'avenir être envoyées par la poste. La convocation du demandeur à des fins de contrôle d'identité sera également supprimée. Il suffira de présenter une copie du passeport, de la carte d'identité ou d'un document d'identité équivalent, par analogie aux règles applicables à la demande d'un extrait du casier judiciaire. La simplification de la procédure fait gagner du temps, mais aussi économiser de l'argent à la personne concernée, les émoluments étant calculés sur la base d'un tarif horaire.

Premières demandes attendues en 2019

L'OFEC, qui tient le registre des donneurs de sperme depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la procréation médicalement assistée en 2001, n'a pas encore reçu de demandes. Les personnes qui sont nées d'un don de sperme avant 2001 doivent s'adresser directement au médecin traitant ; il ne s'agit que de peu de cas par année. Les premières personnes qui figurent dans le registre comme enfants de donneurs de sperme atteindront leur majorité en 2019 et pourront alors demander des renseignements sur leur ascendance à l'OFEC.

https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/aktuell/news/2018/ref_2018-03-021.html

Avoirs de libre passage n'oubliez pas leur existence

Il arrive que les assurés oublient l'existence de leur avoir de libre passage, notamment lorsqu'il s'agit de travailleurs étrangers qui quittent définitivement la Suisse. La brochure « prestation de libre passage : n'oubliez pas vos avoirs de prévoyance ! » explique aux assurés ce qu'est le libre passage, les situations dans lesquelles ils doivent s'en préoccuper et où s'adresser pour recevoir de l'aide s'ils pensent disposer d'un avoir de libre passage oublié.

Lorsqu'une personne assurée dans le 2e pilier quitte sa caisse de pension avant la survenance d'un cas de prévoyance – par exemple si elle change d'employeur ou perd son emploi – sa caisse de pension établit le décompte du montant qui lui est dû. Ce montant est appelé prestation de libre passage ou prestation de sortie.

Cet argent doit servir à la prévoyance vieillesse, c'est pourquoi la personne assurée ne peut pas en disposer librement. La prestation de libre passage, si elle ne peut pas être transférée immédiatement dans la caisse de pension d'un nouvel employeur, doit être déposée auprès d'une banque ou d'une institution de libre passage

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/bv/grundlagen-und-gesetze/grundlagen/vergessene-freizuegigkeitsguthaben.html>

Prestation de libre passage : n'oubliez pas vos avoirs de prévoyance ! (PDF, 569 kB, 06.03.2018)

Des exemplaires imprimés peuvent être commandés gratuitement à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL).

CULTUREL

Chères amies, Chers amis de l'UOG,

Depuis deux années, une classe de l'UOG du secteur bénévole, visite chaque mois le Musée d'Art et d'Histoire. De ces rencontres une grande opportunité leur a été offerte : organiser la nuit des musées 2018 au MAH.

Une équipe de 20 étudiant-e-s se prépare depuis le mois de septembre à faire visiter cette grande institution au public genevois.

Alors, par le présente, nous souhaitons que vous puissiez les soutenir :

En venant les voir

En diffusant l'information dans votre réseau

Responsable des activités d'intégration

Présente du mardi après-midi au vendredi

Université Ouvrière de Genève

Place des Grottes 3 – 1201 Genève

Tél +41 22 919 40 67 (direct) – Tél +41 22 733 50 60 (accueil)

sfrezza@uog.ch – www.uog.ch

<https://www.uog.ch/fr/uog-actualita->

MUSIQUE EN ÉTÉ ANIMATION CULTURELLE VILLE DE GENEVE 2018

Vous voulez sortir entendre de la musique avec vos enfants ceci est pour vous.

Suivre les liens ci-dessous

<https://www.ville-ge.ch/culture/musiques/>

<http://www.ville-geneve.ch/themes/social/politique-sociale-proximite/actions-sociales-proximite/quartier-ete/>

Nous espérons vous revoir nombreux à la rentrée avec de nouveaux programmes d'activité dans nos nouveaux locaux.

Un bel été à tous.

Isabelle Descombes Directrice